

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE « Les P.E.P.64 »

(Bureau : 15 rue Maréchal Leclerc – 64270 SALIES DE BEARN)

(Adresse postale : B.P. 27 – 64270 SALIES DE BEARN)

Tel : 05 59 28 43 17 / 06 42 41 18 47

Mail : celespep64@gmail.com

1 - Activités sociales 2020

2 - Informations pratiques du C.S.E à l'attention des salariés (Action Logement ; partenariats banques ; Mutuelle Ociane)

1 - Activités sociales 2020

Suite au C.S.E du 26 Mai 2020, nous vous informons que le C.S.E a décidé de réactualiser, pour 2020, les prestations selon les tranches de salaire identiques à l'année précédente, avec le même mode d'attribution

Les forfaits des 5 tranches, restant identique par rapport à 2019.

Vous trouverez par ailleurs un tableau récapitulatif sur les forfaits.

FORFAIT ET TRANCHES DE SALAIRE (NET A PAYER)

- **360 € de forfait** annuel pour les salaires inférieurs à 1600 € par mois,
- **300 € de forfait** annuel pour les salaires compris entre 1600 € et 2000 € par mois,
- **240 € de forfait** annuel pour les salaires compris entre 2000 € et 2500 € par mois,
- **160 € de forfait** annuel pour les salaires compris entre 2500 € et 3000 € par mois,
- **90 € de forfait** annuel pour les salaires supérieurs à 3000 € par mois.

UTILISATION DU FORFAIT

L'utilisation de ce forfait peut se faire sous deux formes :

1°) **Remboursement sur facture** : (les factures devront être **IMPERATIVEMENT** :

- ✓ datées de l'année en cours ;
- ✓ l'identité du salarié,

✓ *montant en Euro (€), avec l'identité du prestataire (**tampon (logo) et N° Siret**).*

Toute facture non conforme, pourra être refusée par le C.S.E.

- **Vacances** (Factures : Location, Camping, Hôtel, Voyage, ...),
- **Gardes d'enfants ou de personnes à charges** (enfants jusqu'à 6 ans) (Factures : Crèches ; Centres de Loisirs),
- **Adhésions diverses** (Factures : Loisirs, Culturelles, Sportives, ...).

2°) Commande de Chèques-Cadeaux, et/ou Chèques Vacances

Ces commandes seront étalées sur deux périodes définies par le C.S.E, durant l'année.

La 1^{ère} commande aux alentours de fin avril 2020.

La 2^{ème} commande aux alentours d'octobre 2020.

Chaque Représentant(e) de proximité, ou Elu(e) CSE (ou interlocuteur relais), recevra un tableau récapitulatif, à compléter, avec la liste de chaque salarié, de l'établissement, et devra retourner le tableau, le plus rapidement possible, au bureau du C.S.E.

Les Chèques Cadeaux, seront attribués à hauteur de **160 € maximum**.

ATTENTION : les Chèques-Cadeaux et Chèques-Vacances, ne seront ni repris, ni échangés, ni prorogés.

MODE D'ATTRIBUTION DES FORFAITS

TRANCHES	SALAIRES NETS * (€)	FORFAITS (€)
1	< 1600	360
2	1600-2000	300
3	2000-2500	240
4	2500-3000	160
5	> 3000	90

* Base de calcul, sur la moyenne annuelle 2019 du salaire net à payer hors retenues, pour l'ensemble des établissements.

* Pour les salariés nouveaux embauchés, le calcul se fait en référence au 1^{er} mois de travail

2020 ou bien sur la moyenne des 3 premiers mois de salaires.

➤ Calcul du salaire reconstitué pour les salariés à temps partiel

Le salaire pris en compte sera celui reconstitué à un équivalent Temps-Plein selon le mode de calcul suivant. Ce mode de calcul vise à une distribution de forfaits équitable entre les salariés à temps complet et à temps partiel.

Le calcul est le suivant :

Exemple pour un salarié travaillant à temps partiel de 106,16 heures mensuelles pour un salaire de 1001,21 € :

$$\text{Salaire reconstitué} = (1001,21/106,16) * 151,67 = 1430,42 \text{ €}.$$

Ce salaire se trouvant donc dans la première tranche (< 1600€), le forfait attribué sera donc de 360 €.

➤ Salariés en CDI et en CDD, qui sont rentrés ou sont partis en cours d'année 2020 :

Forfait attribué au prorata du temps de travail sur la même base CDI/CDD soit le forfait, selon la tranche de salaire, forfait divisé par 12 mois, et multiplié par le nombre de mois de travail.

Pour les salariés en CDD, nous vous informons que l'attribution des forfaits pour les salariés en CDD, de longue durée, (contrats d'avenir, stagiaires, CAE-CUI) sera évaluée en juin, à partir de 3 mois de présence, en continu.

Pour les salariés en CDD, ayant travaillé de manière intermittente, les forfaits seront attribués en octobre (avec la reconstitution des périodes travaillées).

➤ Stagiaires : préciser la date de début et fin de stage, en référence à la convention de stage.

Attribution du forfait de 10 € par mois, pour un stage > 1 mois.

Il conviendrait maintenant de faire remonter à la trésorerie :

- ✓ Les situations CDI : nouveaux embauchés en CDI, arrivés ces derniers mois, avec date d'entrée à préciser : situation congé parental, congé sabbatique, arrêt longue maladie, ..., et fonction métier : AMP, moniteur éducateur ou éducateur, ouvrier ou agent logistique, employé administratif, orthophoniste, les démissions, etc. ...
- ✓ Les dates de départs pour le « forfait de départ à la retraite ». Le forfait de

✓ l'année, est attribué, en intégralité, quel que soit, la date de départ.

✦ **Pour les personnels communs à plusieurs établissements des PEP64, un seul forfait est attribué.**

FORFAITS « EVENEMENTS EXCEPTIONNELS »

Les forfaits pour évènements exceptionnels

* Forfait « Mariage ou Pacs » : **(sur présentation de justificatif)** : 100 €, en Chèques Cadeaux, OU Chèques-Vacances, OU remboursement contre facture (Voyage).

* Forfait « Naissance » : **(sur présentation de justificatif)** : 100 €, en Chèques Cadeaux, OU remboursement contre facture, (Articles de puériculture),

* Forfait "Obsèques" : 70 €, pour le décès familial d'un proche du salarié : (père ; mère ; enfant ; conjoint ; frère ; sœur ; beaux-parents) :

(sur présentation de justificatif) : Factures de fleuriste (fleurs), OU

Dons à une œuvre : la trésorerie du C.S.E. se charge d'adresser le chèque de règlement, à l'association défini par le salarié.

* Forfait « Départ à la retraite » :

Le forfait est de 160 € minimum. Ce dernier sera majoré de 10 € par année, au-delà de 14 ans d'ancienneté, avec une majoration maximum de 200 €, soit un forfait maximum de 360 € (attestation de départ à fournir), selon les propositions suivantes :

- Chèques-Cadeaux (**160 € maximum**) + Chèques Vacances.
- Chèques Vacances en totalité,
- Chèque de remboursement facture de Voyage.

N.B. : Les salariés qui partent à la retraite au cours de l'année, percevront la totalité du forfait de l'année.

Les salariés en C.D.D. long qui partent à la retraite au cours de l'année, percevront la totalité du forfait de l'année, mais n'auront pas droit au « Forfait Départ Retraite ».

* Forfait « Licenciement pour Inaptitude » : 10 € par année d'ancienneté, maximum de 360 €.

AUTRES PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES SOCIALES

Autres participations hors forfaits :

Partenariat « Synergies »



« Synergies » propose :

- ✓ des tarifs préférentiels, avec de nombreux réseau de partenaires :
 - Auto-moto ; Univers de la maison ; Mode & accessoires ; Culture ; Beauté et Bien-être ; Vie pratique ; Cuisine ; Gastronomie ; Service Billetterie (cinémas ; Calicéo ; Concerts/Spectacles) ; Voyages ; Vacances ; Bons achats ; Loisirs...

Certaines prestations proposées, sont accessible, de 2 façons :

- ✓ soit par un accès internet, sur le site « Synergies » (pour les achats : paiement en ligne), OU
- ✓ soit sur présentation de la carte individuelle « Synergies » sur le réseau partenaires (voir sur site « Synergies » ; onglet « Où utiliser ma carte Synergies »).

L'accès à Synergies est accessible à l'ensemble des salariés en CDI ; les salariés en CDD, de longue durée.

Pour les salariés, en CDD, l'accès à « Synergies » est attribué, à compter d'un mois de présence.

Le représentant de proximité ou interlocuteur relais remet à chaque salarié, individuellement :

- ✓ **la carte individuelle « Synergies » 2020, (carte à compléter par le salarié),**
- ✓ **la Guide « Synergies » Avantages 2020,**
- ✓ **la carte individuelle du C.S.E 2020,**

- ✓ **une notice d'information afin que le salarié crée son accès à son « espace adhérent », sur le site de « Synergies (uniquement pour les nouveaux salariés)**.

Création du Compte « Synergies » - Membres bénéficiaires

- 1) **Accédez à la page d'inscription : <https://appli.synergies.site/inscription>**
- 2) Dans l'onglet « Connexion », complétez vos informations personnelles (**le code d'inscription est : CEPEP250118**), et validez votre saisie. **Un message de confirmation sera affiché.**
- 3) A la validation de vos informations, le C.S.E sera averti de la création de votre compte. **Un email vous sera adressé automatiquement dès que votre compte sera validé par le C.S.E.**

Identification du Compte « Synergies » - Membres bénéficiaires

- 4) **Accédez à la page d'identification : <https://appli.synergies.site/login>**
- 5) **Saisissez l'email et le mot de passe utilisés lors de votre inscription pour accéder à l'ensemble des produits et services de « Synergies ».**

 **CINEMAS** : (Commande sur « Synergies »)



Le C.S.E participera, à raison de **1,50 € par place, pour un maximum de 20 places par salarié, et par an (tous cinémas confondus)**.

Pour toute commande de places, le salarié se connecte individuellement sur le site « Synergies », sur son « espace adhérent ».

Les cinémas répertoriés tenant compte de la réduction d'1,50 €, du C.S.E, sont les suivants :

- ✓ Cinémas CGR (toute la France),
- ✓ Cinéma L'ATALANTE (Bayonne),
- ✓ Cinéma MON CINE (Anglet),
- ✓ Cinéma LE SELECT (Saint-Jean-de-Luz),
- ✓ Cinéma LE GRAND CLUB (Dax)
- ✓ Cinéma LE PIXEL (Orthez),
- ✓ Cinéma LE LUXOR (Oloron Sainte-Marie),
- ✓ Cinéma LE MELIES (Pau).

Paiement des places, à « Synergies », par le salarié (au choix) :

- ✓ Par Carte Bancaire, OU
- ✓ Par Chèque Bancaire (Chèque à l'ordre de « Synergies » et à envoyer (ou à remettre), à « Synergies » - B.P. 50404 – ZI St Frédéric – 64104 BAYONNE).

Récupération des places (au choix ; à renseigner par le salarié, lors de la commande), après validation du paiement par « Synergies » :

- ✓ Livraison à l'adresse du salarié (envoi courrier par lettre suivie),
- ✓ Livraison au Bureau du C.S.E, à Salies de Béarn, (envoi courrier par lettre suivie), **(inactif périodes fermeture du bureau du C.S.E (congés))**,
- ✓ Retrait directement au Siège Social de « Synergies », à Bayonne, par le salarié.

(ATTENTION : un supplément à régler directement en caisse peut-être demandé aux salariés, pour les séances 3D).

AUTRES CINEMAS (Commande effectuée par le C.S.E)

Certains cinémas ne sont pas répertoriés, sur le site « Synergies ».

Pour les cinémas mentionnés ci-dessous :

* Cinéma, « Le Saleys », à Salies de Béarn, **(VALIDITE DES PLACES : 6 mois)**

Tarif normal CE : 5,00 € Tarif CE PEP - 1,50 € : **3,50 €** (Tranche de 10)

* Cinéma, « Le Royal » à Biarritz, **(VALIDITE DES PLACES : 1 AN)**

Tarif normal CE : 6,50 € Tarif CE PEP - 1,50 € : **5,00 €** (Tranche de 10).

Pour toute commande de places, la commande est faite par mail par la trésorerie du C.S.E. Le cinéma envoie la facture pour paiement à la trésorerie.

Un(e) représentant(e) de proximité ou Elu(e) CSE (ou interlocuteur relais), se rend au cinéma, afin de retirer les places directement au guichet du cinéma et récupère les chèques des salariés, et les transmet, au Bureau du C.S.E, à Salies.

CALICEO » (Commande sur « Synergies »)



Pour toute commande de places, le salarié se connecte individuellement sur le site « Synergies », sur son « espace adhérent ».

De nombreux prestations sont proposées (entrées 2h ; entrée journée ; Tempo 10h ; Tempo 20 h ; Aquabike,...).

Paiement des entrées/forfaits, à « Synergies », par le salarié (au choix) :

- ✓ Par Carte Bancaire, OU
- ✓ Par Chèque Bancaire (Chèque à l'ordre de « Synergies » et à envoyer (ou à remettre), à « Synergies » - B.P. 50404 – ZI St Frédéric – 64104 BAYONNE).

Récupération des places (au choix ; à renseigner par le salarié, lors de la commande), après validation du paiement par « Synergies » :

- ✓ Livraison à l'adresse du salarié (envoi courrier par lettre suivie),
- ✓ Livraison au Bureau du C.S.E, à Salies de Béarn, (envoi courrier par lettre suivie), **(inactif périodes fermeture du bureau du CE (congés))**,
- ✓ Retrait directement au Siège Social de « Synergies », à Bayonne, par le salarié.

CONSEIL PRATIQUE

Pour de nouvelles offres promotionnelles, veuillez-vous connecter de façon régulière, sur votre espace "Synergies".

PARTENARIATS INSTITUT DE BEAUTE – THERMES – PARFUMERIE EUROPE,...

✚ Institut de Beauté « Espace Beauté », à Billère

(65, route de Bayonne, à BILLERE - Tél. : 05 59 84 98 37) :

Réductions de -10% sur toutes les prestations et -5% sur les produits DECLEOR et LPG, pour les salariés des « P.E.P.64 », **(sur présentation de la carte du C.S.E)**.

NOUVEAU : possibilité de prendre rdv en ligne, sur www.espacebeautebillere.fr

✚ « Détente Aquatique » - THERMES DE SALIES DE BEARN



Le C.S.E propose des Tickets d'entrées **« Détente Aquatique » des Thermes de Salies de Béarn**, (sans participation du C.S.E), au tarif suivant :

* Adultes : **5,90 €** par entrée,

* Enfants : **3,45 €** par entrée (enfants jusqu'à 12 ans inclus).

(Les chèques devront être établis à l'ordre du **C.S.E PEP 64**).

La carte du C.S.E peut être demandée, avec les tickets d'entrée, par les Thermes, que vous aurez achetés, au préalable, aux élu(e)s du C.S.E présents, du « Hameau Bellevue », à Salies.

« Parfums – Soins – Maquillage – Coffrets – « La PARFUMERIE EUROPE »



Pour toute commande, un(e) Représentant(e) de proximité, ou Elu(e) CSE (ou interlocuteur relais), de votre établissement, centralisera la commande, et qui l'a transmettra au Secrétariat du CSE. Le chèque de règlement du salarié, devra être remis, lors de la prise de commande (**chèque à l'ordre du CSE PEP64**).

Bien noter, les codes articles des produits souhaités. Il n'y aura pas d'échanges ; pas de reprise d'articles.

Le C.S.E ne passera que des commandes groupées, avec **un minimum de commande de 150 €**, (sous réserve de la disponibilité des produits, lors de la validation de la commande, par le C.S.E).

La livraison sera effectuée, par transporteur, directement, sur le site de l'établissement défini, lors du passage de la commande, par le C.S.E.

VISUALISATION PRODUITS

Afin d'avoir un visuel, sur l'ensemble des produits proposés par la Parfumerie Europe, vous pouvez vous connectez, sur le site :

- www.laparfumerie.eu

Rubrique « Déjà membres » :

- Adresse mail : laparfumerie
- Mot de passe : 123456

Vous pourrez consulter toutes les offres (sans pouvoir commander) avec :

1. photos et descriptifs détaillés,
2. tarifs,
3. disponibilités.

A noter : dès qu'une offre promotionnelle est terminée ; d'autres offres prenant la suite automatiquement...

Nouveau



« Danse Vibrations » (www.dansevibrations.e-monsite.com)
(sur présentation de la carte CSE)

(2, rue Cazaubon Norbert – 64000 PAU _ (Tél. : 06 07 37 52 35)
Mail : christelle.colombini@outlook.fr

Prestations proposées : Eveil, initiation ; classique ; néo classique ; moderne ; apprentissage chant ; théâtre ; jazz ; street-jazz ; hip-hop ; Adultes : cours de danses ; gym tonic-relaxation-bien-être.

PARTENARIATS ENTRETIEN VEHICULE



Partenariat « E.S.A.T. Jean Genève », à PAU

Le C.S.E a négocié un partenariat avec l'enseigne suivante :

➤ « **E.S.A.T. Jean Genève** », à PAU (9, rue Salengro - Tel : 05 59 02 21 78 ou 06 45 56 51 33 (Fabrice Pibourret, ou par mail : fpibourret@pep64.org)), des tarifs préférentiels, **sur présentation de la carte C.S.E, sur**

l'Atelier Mécanique :

* Réparations et entretiens de véhicules avec diagnostic et devis, (prix intéressants),

- * Pièces autos fournies de qualité, de la marque SOBEDI.
- * **Réparations** : Plaquette de freins, disques de freins, amortisseurs, rotules, cardans, échappement,
- * **Entretien** : vidange, changement des filtres, montage des pneus achetés par ses propres soins,
- * **Nettoyage** des véhicules sur site.

Partenariat « AUTELIS Service », à LONS



Le C.S.E a négocié un partenariat avec l'enseigne suivante :

➤ **« Garage « AUTELIS Service », à POEY DE LESCAR – Technique et maintenance automobile** (4 rue Quartier Vignau - Tel : 05 59 04 09 40), des tarifs préférentiels, **sur présentation de la carte C.S.E** :

- * - 10% sur l'ensemble des réparations,
- * - 15% sur les batteries,
- * - 15% sur les balais d'essuie-glaces.

Et des prix bas sur les pneus toute l'année.

SEJOURS ENFANTS – SALARIES DES PEP64 (Centres DEL)

Séjours vacances des enfants des salariés des PEP dans les centres DEL :



Comme l'an passé, nous renouvelons la proposition suivante :

Les séjours vacances des enfants des salariés (en CDI ou CDD) des PEP dans les centres DEL d'Arette et Socoa, les séjours de Mars, de Mai, puis l'été à Socoa, seront subventionnés par le C.S.E à hauteur de 100 € par enfant et par séjour. Ce qui s'ajoute à la remise accordée par l'association qui est de 20 %.

Vous pouvez joindre Mme Béatrice Douté au Siège de l'Association au 05.59.83.89.37, pour avoir des renseignements sur les séjours proposés, ou via sur le site internet des PEP64, sur le lien suivant :

<http://sejours.pep64.org/index.php?idRayon=2>

MOMENT CONVIVIAL

Moment convivial (participation du C.S.E) :

La participation du C.S.E au « moment convivial » est reconduite à raison de 10 € par salarié présent, contre présentation de facture.

2 - Informations pratiques du C.S.E à l'attention des salariés (Action Logement ; partenariats banques ; Mutuelle Ociane)

Des informations, déjà communiquées par le biais des PV de réunions du C.S.E précédents sont rassemblées ci-dessous :

Dispositifs proposés (Action Logement ; partenariats banques ; Mutuelle Ociane).

1) **ACTION LOGEMENT** _ (Nouvelles coordonnées)

2 agences Services Pyrénées-Atlantiques :

BEARN : 5 Allée Catherine de Bourbon – 64075 PAU Cedex

PAYS BASQUE : 1 rue Donzac – 64100 BAYONNE

☎ **ACCUEIL** : Tél : 0970 800 800 _ (**SERVICE CLIENT**)

Conseillère Clientèle : **Mme Karine ETCHEVERRY** _ Tél : 05 35 39 40 40

Mail : karine.etcheverry@actionlogement.fr

Les salariés peuvent s'adresser à la commission de logement du CE ou faire personnellement leur demande de logement ou de prêt **aux différents interlocuteurs ci-dessous** :

Interlocuteurs ACTION LOGEMENT pour :

LOCATIONS

- Un large choix de locations
 - Le financement de votre dépôt de garantie (prêt sans frais, ni intérêt, « l'AVANCE LOCA PASS »)
 - Des garanties de loyer pour rassurer votre propriétaire
- Coordonnée LOCA-PASS : 0810 55 10 25 ou sur le site www.actionlogement.fr

Logements locatifs Secteur Béarn/Pays Basque :

☞ **CONSEILLERE :**

Mme Nadine DOYHAMBOURE - Tél : 05 35 39 40 35

Mail : nadine.doyhamboure@actionlogement.fr

Le revenu fiscal de référence 2018 est pris en compte pour un logement demandé en 2020.

VISALE : Visa pour le logement et l'emploi (sécurisation du parc privé)

Une garantie contre les impayés de loyers

Un service gratuit, simple et rapide, en ligne sur www.visale.fr



- *Une caution gratuite*
- *Une garantie couvrant 36 mensualités*
- *Une prise en charge des démarches de recouvrement par un professionnel*

ACHATS/TRAVAUX

- Le conseil en accession
 - Etude de capacité d'emprunt
 - Recherche des financements les mieux adaptés
 - Sécurité d'une analyse objective
- Le prêt Accession
 - Taux 1%

- Durée maximum 20 ans
- Le prêt Travaux amélioration/agrandissement
 - Travaux à faire réaliser par une entreprise

☞ **Conseil en financement immobilier**

(Sur Bayonne) : **CONSEILLERE : Mme Béatrice ADER** _ Tél. : 05 35 39 40 34

Mail : beatrice.ader@actionlogement.fr

(Sur Pau) : **CONSEILLER : M. Arnaud LAPEYRE** _ Tél. : 05 59 30 87 83

Mail : arnaud.lapeyre@actionlogement.fr

☞ **Prêts Accession – Constructions et Travaux**

CONSEILLERE : Mme Karine ETCHEVERRY _ Tél. : 05 35 39 40 40

Mail : karine.etcheverry@actionlogement.fr

MOBILITE

- ✓ Un accompagnement sur mesure pour réussir votre mobilité professionnelle (Le « CIL-PASS MOBILITE »)
- ✓ Une prise en charge du coût de votre recherche de logement effectuée par des professionnels
- ✓ Des offres de logements grâce aux réservations de logements auprès de nos partenaires bailleurs sociaux
- ✓ Des résidences temporaires

MOBILI JEUNE

Pour tous les jeunes salariés (moins de 30 ans) en contrat en alternance (apprentissage / professionnalisation)

Une subvention jusqu'à 100 €/mois sur le loyer (3 ans maximum),

☞ **CONSEILLERE** « MOBILI-PASS » et « MOBILI-JEUNE » :
Mme Karine ETCHEVERRY _ Tél. : 05 35 39 40 40
Mail : karine.etcheverry@actionlogement.fr

SURMONTER DES DIFFICULTES

- L'accompagnement des salariés en difficultés (service « **gratuit & confidentiel** »)
- Des aides financières (prêts pour locataire ou propriétaire en difficultés ; refinancement de prêts immobiliers plus onéreux)
- Des prestations complémentaires
- L'orientation vers des partenaires spécialisés

☞ **CONSEILLERE** « AIDE AUX SALARIES EN DIFFICULTE (LOGEMENT) » :
Mme Karine ETCHEVERRY _ Tél. : 05 35 39 40 40
Mail : karine.etcheverry@actionlogement.fr

A noter : pour toute autre information, vous pouvez visitez le site « ACTION LOGEMENT » :
www.actionlogement.fr

2) LES PRETS



Informations pratiques pour obtenir des prêts à des taux préférentiels grâce à certains partenariats réalisés :

- + avec le **CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE**, dans toutes les agences du département 64 (Pyrénées Atlantiques), 65 (Hautes Pyrénées) et 32 (Gers) uniquement).

Les adhérents peuvent retrouver « **NOS OFFRES PARTENAIRES** » qui leurs sont réservées, en se connectant, sur le site internet « www.lefil-partenaires.com », en rappelant notre numéro de convention, signée (convention PEP 64 N°50468356).

Pour toute demande, un bordereau de convention sera délivré par le secrétaire du C.S.E. La demande doit être faite, au préalable, au secrétariat du C.S.E (Tel : 05 59 28 43 17).

- ✚ avec la **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE (BPACA)**, convention avec le **CE PEP64** donnant accès également aux avantages de la **CASDEN**.

La CASDEN, banque coopérative de toute la fonction publique, met au cœur de son activités des valeurs fortes de solidarité, d'équité et de proximité. Valeurs partagées avec le réseau des Banques Populaires.

En devenant sociétaire CASDEN et Client Banque Populaire, vous bénéficiez d'une offre bienvenue spécialement conçue pour vous. Des offres au service de vos projets sont mises à votre disposition via un système d'épargne exclusif ; plus j'épargne, plus mon emprunt diminue. La CASDEN vous fait confiance en accordant des financements sans demande de garantie et en se portant caution des prêts Banque Populaire dans la plupart des cas.

Les avantages « CASDEN »

Pour l'offre de bienvenue « Atout Solidarité » (cf. annexe jointe) :

- * **Ouverture de compte : 1 500 points,**
- * **Mise en place d'un 1^{er} versement automatique sur le compte : 1 000 points**
- * **Mise en place de la 1^{ère} domiciliation de salaire : 500 points**

Vous pouvez réaliser des simulations de prêts (immobilier ; auto ; travaux ; etc...), à des taux différents, selon votre épargne, sur le site de la CASDEN, www.casden.fr.

Les avantages « Banque Populaire »

Pour l'offre de bienvenue « Banque Populaire » (cf. annexe jointe) :

- * **Banque au quotidien** : 6 mois de cotisation gratuite
- * **Crédit** : prêt Bienvenue à taux préférentiels
- * **Assurance** : 3 mois de cotisation offert pour nouvelle souscription d'un contrat « Multirisque Accidents de la Vie »
- * **Epargne** : remboursement des frais réels de transfert d'épargne (dans la limite de 100 €), de votre banque actuelle vers la Banque Populaire.

Renseignements auprès de votre agence BPACA la plus proche, munis de votre feuille de paie (Rappeler la Convention avec le C.S.E. PEP64), OU contactez Mme Sabrina FAUGEROLLES (Animatrice Fonction Publique) :

Tél. : 06 98 74 43 12 _ Mail : sabrina.faugerolles@bpaca.banquepopulaire.fr

Avec le CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT (cf. annexe jointe)

* Des Prêts à taux exceptionnels (sans frais de dossier, sans justificatif d'achat, réponse immédiate).

PRET ACCUEIL 0% TAEG fixe : jusqu'à 2 100 €, sur une durée maximale de 36 mois.

PRET BIENVENUE 1,11% TAEG fixe : jusqu'à 15 000 €, sur une durée de 3 à 60 mois.

* Prêt immobilier : demandez une simulation.

* Propositions d'assurances : auto ; habitation ; santé ; protection vol (protection du domicile à la portée de tous ; télésurveillance

* Proposition pour la téléphonie mobile.

Pour plus d'informations, contactez l'Agence du Crédit Mutuel Enseignant, au : 40-42, rue Ronsard, à PAU (64000).

 **CONSEILLER : M. Frédéric DUPONT** _ Tél. : 05 59 32 80 74 ou 06 49 08 17 31

Mail : frederic.dupont@creditmutuel.fr

Prêts C.S. E _ PEP64 :

⤴ **Les prêts habituels de 300 euros sans intérêts** continuent à être octroyés par le C.S.E aux salariés.

Pour toute demande, s'adresser au secrétariat du C.S.E, qui délivrera un formulaire à remplir, avec remise du R.I.B. du C.S.E.

Dès retour au C.S.E, du formulaire C.S.E rempli avec l'attestation de la banque justifiant la mise en place des virements, le C.S.E délivrera ensuite, au salarié, le chèque de 300 €.

(REMARQUE IMPORTANTE : la trésorerie du C.S.E s'assure que le salarié n'a pas déjà un prêt en cours. Pour l'accord d'un nouveau prêt, il faut que le prêt précédent soit soldé, dans leur intégralité).

En cas d'absence de remboursement, **(et ce malgré 3 lettres de relances adressées au salarié (LRAR)), par la trésorerie du C.S.E., et si le salarié ne rembourse pas la somme que le C.S.E lui a prêtée, le Comité pourra saisir le juge compétent pour faire valoir ses droits** (le tribunal d'instance ou de grande instance selon le montant qui sera en jeu).

Les élus devront également envisager les actions possibles en cas de non remboursement : il est par exemple pertinent de prévoir une baisse des droits du salarié à l'accès aux avantages du C.S.E (comme les chèques vacances par exemple).

3) LA MUTUELLE DE GROUPE OCIANE



Renseignements sur le contrat de complémentaire santé obligatoire de l'Association des PEP 64 avec la mutuelle Ociane et le Kit d'adhésion pour le salarié

Pour les salariés nouveaux embauchés en CDI ; les CDD de longue durée et les nouveaux adhérents, le salarié doit remplir le formulaire d'adhésion, à la mutuelle Ociane, en le demandant à son Responsable d'Etablissement, (ou en le téléchargeant sur internet, sur le site des PEP64), en choisissant l'option de garantie désirée, en y joignant les pièces justificatives demandées. Remettre ensuite le dossier complet, à son Responsable d'Etablissement.

Pour tout renseignement complémentaire, relatif aux garanties, vous pouvez vous adresser, au n° de téléphone d'Ociane : 05 56 01 57 57.

4) LES ACTIVITES SOCIALES C.S.E 2020

Une plaquette d'information à l'attention des salariés est diffusée dans les établissements par le biais des élus du C.S.E, des représentant(e)s de proximité, (ou des interlocuteurs relais), et communiquée à la Direction Générale et aux Directions d'Etablissement, pour information et affichage.

Elle est mise en ligne, sur le site internet des PEP64, ainsi que dans « l'espace adhérent » de Synergies.

ACTIVITES SOCIALES 2020

Juillet 2020

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le C.S.E :

- **Par téléphone**, au : 05 59 28 43 17 ou 06 42 41 18 47,
- **Par mail**, à : celespep64@gmail.com,
- **Au bureau ou par courrier**, à l'adresse suivante :
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (C.S.E. « LES P.E.P. 64 »)
(Bureau : 15 rue Maréchal Leclerc – 64270 SALIES DE BEARN)
(Adresse postale (pour toute correspondance) :
B.P. 27
64270 SALIES DE BEARN)
- **Par le site internet** : www.pep64.org,

Dans l'onglet « Contactez-nous » : vous aurez les coordonnées C.S.E
Dans la rubrique « Documents » : vous trouverez les informations pratiques concernant le C.S.E « Les PEP64 ».